



Donation entre époux

Par **georges jaimés**, le **15/08/2023** à **18:52**

Bonjour

Dans le cadre d'une donation entre époux, j'ai cru comprendre qu'il existaient deux options, quelles sont elles?

Sachant que nous sommes mariés sous le régime de la communauté des biens et que j'ai 4 enfants d'une première union et aucun enfant de notre union.

Ma femme a 69 ans et moi 73 ans. Quel serait la part d'héritage qui reviendrait à ma femme notamment si elle décidait de vendre l'appartement. J'ai entendu dire que sa part serait proportionnelle à son âge.

Qu'en est-il réellement?

Merci pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **15/08/2023** à **19:01**

Bonjour

Elle ne pourra pas vendre seule.

Pour vous donner des infos fiables, en rapport avec votre situation

Question...

Quel est votre souhait majeur ?

Par **georges jaimés**, le **15/08/2023** à **19:05**

Oui elle ne pourra pas vendre seule mais dans l'éventualité où tout le monde est d'accord pour vendre.

Par **Marck.ESP**, le **16/08/2023** à **06:35**

Alors tout va bien dans ce cas

La vente d'un bien démembré concerne une situation où la propriété d'un bien est divisée en deux droits distincts : l'usufruit et la nue-propriété, donc chacun reçoit sa part, sauf décision commune de replacer tout ou partie dans l'acquisition d'un nouveau bien, qui remplacera l'ancien dans les mêmes conditions de démembrement.